



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 2001 / 58 / CE

Produit : **COPEAUX OENOLOGIQUES DE CHENE**

Version n°01 du 13/04/2006

1 - Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : **COPEAUX OENOLOGIQUES DE CHENE, BOIS FRAIS, VELOURS ET XOVS**

Utilisation : en oenologie

Fournisseur : SOFRALAB – MARTIN VIALATTE OENOLOGIE – STATION OENOTECHNIQUE DE CHAMPAGNE
79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA

Tél . 00 33 (0)3 26 51 56 45 - Fax 00 33 (0)3 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 00 33 (0)1 45 42 59 59

2 - Composition/Information sur les composants

Morceaux de bois de chêne, origine Quercus.

3 - Identification des dangers

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

Il peut causer des difficultés respiratoires par inhalation de la poussière.

En cas d'incendie, ce produit est inflammable.

4 - Premiers secours

En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau

En cas de contact avec les yeux : Laver à l'eau

En cas d'inhalation : Nettoyer les muqueuses. Si l'irritation persiste, voir un médecin.
Déplacer le sujet à l'air frais.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**Produit : COPEAUX OENOLOGIQUES DE CHENE**

Version n°01 du 13/04/2006

11 - Informations toxicologiques

En cas d'inhalation : possible irritation du nez et des voies respiratoires si formation de poussières.

12 - Informations écologiques

Aucun effet néfaste à long terme sur l'environnement n'est connu.

13 - Considération relative à l'élimination

Suivre les législations locales pour la mise en décharge.

14 - Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15 - Informations réglementaires

Produit non réglementé

16 - Autres informations

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »